



Crédit auteur : Ville d'Albi

L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE EN MIDI-PYRÉNÉES

24 Octobre 2013

Editorial du Président

Le tourisme : une filière économique !

Dans son avis sur « l'économie touristique en Midi-Pyrénées », le CESER décline des propositions reposant sur la nécessité de développer une offre touristique de qualité par la sensibilisation à un accueil de qualité, par la valorisation du patrimoine régional et par la redynamisation du tourisme social. Il faut organiser la filière touristique en élaborant un nouveau Schéma Régional de Développement Touristique cohérent et ambitieux, en mutualisant les compétences et les moyens. Le tourisme est un secteur économique majeur de Midi-Pyrénées (7% du PIB régional, 44 000 salariés directs dont 10 500 emplois saisonniers). Le tourisme est source d'attractivité et de rayonnement pour la région, en accueillant annuellement 15 millions de touristes, dont 85% sont français. Il génère de l'activité pour l'agriculture, l'agroalimentaire, l'industrie, la culture et le sport et engendre des synergies importantes entre les acteurs économiques et publics tant au niveau des services que des infrastructures.

Notre assemblée considère que le rôle de chef de file en matière touristique doit revenir clairement à la Région, parce que le tourisme est une activité économique majeure qui s'inscrit totalement dans le cadre de la compétence économique donnée aux régions. La région est le niveau le plus pertinent pour assurer la promotion et la valorisation des territoires, des patrimoines que ce soit au niveau national ou international.

Le CESER propose une nouvelle ambition pour Midi-Pyrénées en terme d'innovation et notamment numérique : mise en œuvre de passerelles avec d'autres filières pour développer des innovations de produits et de process à caractère technologique susceptibles de générer de nouveaux usages pour les consommateurs touristiques.

Ne serait-il pas pertinent compte tenu des enjeux de concevoir un contrat de destination du Sud-Ouest (Midi-Pyrénées, Aquitaine, Languedoc-Roussillon) à l'image de celui réalisé par le Grand Ouest ?

Dans un contexte économique difficile, il nous appartient alors de favoriser la mutualisation des compétences et des moyens et de faire ainsi évoluer de manière significative nos pratiques pour assurer le développement et le rayonnement de l'ensemble de notre région.

Jean-Louis CHAUZY
Président du CESER Midi-Pyrénées



**Bernard
CASSAGNET**

Le CESER de Midi-Pyrénées en adoptant le 24 Octobre 2013 un avis sur « l'économie touristique en Midi-Pyrénées » souhaite souligner que le tourisme est un des secteurs économiques majeurs de Midi-Pyrénées.

L'image du tourisme doit être revalorisée d'un point de vue économique en raison de sa contribution pour 7% du PIB régional et ses 44 000 salariés directs dont 10 500 emplois saisonniers. Il est source d'attractivité et de rayonnement pour la région avec 15 millions de touristes par an, dont 85% sont français, et génère des synergies et de l'activité pour l'agriculture, l'agroalimentaire, l'industrie, la culture, le sport et les services publics.

Le CESER tient également à souligner l'aspect social du tourisme qui par les échanges et le développement personnel est facteur d'intégration et de cohésion sociale. Il est aujourd'hui menacé car près de 50% de la population française ne part pas en vacances. Le tourisme est aussi un des enjeux de la préservation environnementale par la mise en valeur des patrimoines, la protection des espaces naturels et le maintien de l'agropastoralisme.

ATOUTS

- Patrimoine diversifié et riche, reconnu pour certains internationalement (Lourdes, Albi, Gavarnie, Chemins de St Jacques, Canal du Midi).
- Des politiques pertinentes telles que les Grands sites ou la création du « cluster tourisme d'affaires » ont été mises en œuvre par les acteurs institutionnels.

FAIBLESSES

- Une organisation institutionnalisée aux compétences et aux moyens dispersés sans stratégie commune régionalement.
- Manque de synergies locales.
- Pas de fréquentation équilibrée du territoire.
- Manque de professionnalisation des acteurs.

OPPORTUNITES

- Activité économique et la population croissante régionale.
- De grands projets à venir (LGV et le futur centre de congrès).

MENACES

- Désengagement de l'Etat et des Fonds européens pour appuyer des politiques ambitieuses.
- Très forte concurrence internationale mais également intrarégionale.
- Des tensions sur certains emplois.
- Affaiblissement progressif du tourisme social.

« Une politique touristique ambitieuse ne pourra se réaliser qu'en concentrant les efforts financiers, aujourd'hui dispersés sur les différentes strates décisionnelles ».

LES PROPOSITIONS DU CESER

➤ Développer une offre touristique de qualité

• Promouvoir un accueil de qualité

Le CESER propose de promouvoir un état d'esprit qualité accueil en Midi-Pyrénées notamment par la formation des salariés saisonniers et des employés communaux ; de faciliter l'accès tant au niveau des activités touristiques que des infrastructures ; de créer une politique d'accueil pour les touristes en hébergements non-marchands ; de sensibiliser les acteurs locaux, institutionnels, associatifs et les habitants à l'accueil au travers de leurs patrimoines.

• Valoriser le patrimoine régional

Le CESER propose de faire de Toulouse une destination touristique reconnue en valorisant internationalement son patrimoine matériel et immatériel (UNESCO), en même temps qu'elle doit soutenir le cluster « tourisme d'affaires » dans cet objectif patrimonial. Toulouse pourrait également valoriser son activité en créant un grand événement d'envergure et en valorisant l'offre culturelle sur l'année pour assurer une attractivité diffuse.

Le CESER propose de valoriser la gastronomie régionale en fédérant les filières des métiers de bouche autour des productions locales, en proposant une spécialité gastronomique par Grand Site, et en soutenant et valorisant le titre de « Maître restaurateur » afin de n'avoir qu'un seul repère de qualité gastronomique pour les touristes.

Le CESER propose également de développer le tourisme par différentes actions : dans le Massif pyrénéen, par une valorisation de ses activités tout au long de l'année ; d'initier une offre touristique haut de gamme ; de s'appuyer sur les habitants pour promouvoir le patrimoine régional et de valoriser les petites animations territoriales plébiscitées par les touristes.

• Redynamiser le tourisme social

Le CESER propose le rassemblement de tous les acteurs concourant au tourisme social pour le revaloriser et lui donner une nouvelle dynamique en région. Il sera nécessaire de travailler sur trois axes : les infrastructures, les séjours et les actions publiques. Il demande d'étudier particulièrement le tourisme social en faveur des jeunes, d'orienter les politiques des Grands Sites vers une politique d'accessibilité sociale, de développer l'offre touristique familiale en valorisant les prestations gratuites et de nouer de plus amples partenariats avec l'ANCV. Aussi, le CESER propose de rapprocher les territoires urbains et ruraux en créant et valorisant des circuits à destination des populations urbaines et en engageant les touristes en quête de changement de vie, à s'installer dans les territoires ruraux en facilitant l'information et en s'inspirant du programme Soho-solo du Gers.

➤ Organiser la filière touristique

• **Elaborer un Schéma Régional de Développement Touristique ambitieux**

Le CESER propose que le Conseil Régional soit Chef de file du développement touristique en association avec l'Etat, les Conseils Généraux, leurs partenaires et les professionnels, afin d'élaborer un Schéma Régional du Développement Touristique concerté, cohérent et ambitieux.

Le CESER propose que soient abordés, notamment la coordination des politiques territoriales, la mutualisation des moyens, la communication, et pour les OTSI leur structuration, leurs services et leurs ressources humaines ainsi que la pertinence d'élaborer un contrat de destination du Sud-Ouest (Midi-Pyrénées, Aquitaine, Languedoc-Roussillon).

• **Mutualiser les compétences et les moyens**

En la matière, le CESER propose de développer une démarche de l'innovation touristique autour d'une organisation qui doit rassembler l'ensemble des acteurs impliqués dans l'activité touristique basée sur les compétences régionales.

Par ailleurs, le CESER propose d'inciter les acteurs locaux à créer des synergies territoriales autour du tourisme visant à valoriser leurs patrimoines et en particulier le tourisme industriel dans l'objectif de créer de nouvelles destinations touristiques et de renforcer commercialement l'image de Midi-Pyrénées en tourisme industriel.

En raison de l'enjeu du numérique dans le tourisme, le CESER insiste aussi sur la nécessité de poursuivre le développement de l'accès à internet avec un débit suffisant pour tous les professionnels du tourisme et leurs clients, ainsi que la création de sites professionnels pour commercialiser les offres en ligne et développer l'e-commerce post-séjour.

Le CESER propose, dans le cadre de ses activités dédiées au tourisme mais également à l'aménagement du territoire, un meilleur accompagnement de la petite hôtellerie rurale.

Le CESER propose de travailler collectivement pour inciter à la création/aménagement de Maisons des saisonniers pour pallier les difficultés de recrutement des saisonniers et leur précarité. Lieux de concertation sociale, elles permettront l'enrichissement local et l'innovation sociale ouvrant la possibilité à de multiples actions (logement, formation, dialogue social, santé et protection sociale, culture, conditions de vie en saison, groupement d'employeurs...).

De plus, afin de sécuriser les parcours professionnels, le CESER propose d'une part de développer des GPEC (gestions prévisionnelles des emplois et des compétences) territoriales permettant de travailler sur des parcours professionnels alternant emploi durant la saison et formation qualifiante en inter-saison, et d'autre part, de créer les conditions d'un dialogue social territorial permettant de doter les salariés du secteur d'une protection sociale adaptée.

L'intégralité de l'avis est téléchargeable sur le site internet www.ceser-mip.fr

Chargé de mission : Stéphane GAUTHIER stephane.gauthier@ceser-mip.fr 05 62 26 94 76

Secrétariat : Isabelle ABOUT isabelle.about@ceser-mip.fr 05 62 26 94 92